



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
VERSAILLES-SUD

République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 3 FEVRIER 2010

La séance est ouverte à 20h30.

Etaient présents : MM. P. PANNETIER, P. BERQUET, Mme P. GISLE, M. B. LERISSON, Mmes I. JACQUES, FORZANI, G. MORGUE, M. N. NICOLAS, Mme S. GERMANICUS, M. A. ROBLIN

Absents excusés : M. D. DUMOULIN, pouvoir à M. P. PANNETIER
M. E. DUPONT, pouvoir à M. P. BERQUET
M. Y. GOUNOT, pouvoir à M. B. LERISSON
M. E. NIVET, pouvoir à Mme F. FORZANI
Mme G. TILMANN, pouvoir à Mme S. GERMANICUS

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme P. GISLE

1. Approbation des comptes-rendus du conseil municipal des 24 septembre et 25 novembre 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes- rendus de séance des 24 septembre et 25 novembre 2009

2. Séisme de Haïti – aide humanitaire en faveur des sinistrés

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le versement d'une aide humanitaire en faveur des sinistrés d'Haïti, il propose de verser l'équivalent d'un euro par habitant soit la somme de 1409€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 2 absentions (MM. E. DUPONT, B. LERISSON)

DECIDE de s'associer à la solidarité internationale dégagée envers les sinistrés et vote une subvention exceptionnelle de 1409€. **DIT** que cette subvention sera versée par virement sur un compte spécifique créé par le Ministère des Affaires étrangères et européennes au titre du fonds de concours.

3. Autorisation donnée au Maire pour demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement des communes 2010

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter deux dossiers de demande de subvention pour les opérations suivantes

- 1 – aménagement des trottoirs route de Gif dans le cadre des travaux de gros entretien et de sécurité sur la Voirie Communale
Pour un montant de 41 806,02€ HT soit 50 000€ TTC
- 2 – l'installation de vestiaires et de douches au tennis club dans le cadre des travaux d'aménagement et de gros entretien des équipements sportifs et de mise en sécurité des aires communales de jeux et sport
Pour un montant de 59 949,83€ HT soit 71 700€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte l'avant-projet des travaux ci-dessus énumérés et **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement – programmation 2010

4. Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) – taxe pour participation au raccordement aux réseaux d'eaux usées – tarifs 2010

Le SIAHVY vote chaque année les nouveaux montants de la taxe de raccordement aux réseaux d'eaux usées. La taxe est calculée par référence à la SHON construite et s'applique à chaque nouvelle construction ou extension d'un bâtiment. Cette année la taxe a été fixée à + 1,15% du montant de la taxe applicable en 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs pour la taxe pour participation au raccordement au réseau d'eaux usées 2010, comme suite :

- logements, bureau, ateliers :11,92€/m²
- entrepôts, groupes scolaires, etc. : 5.963€/m²
- stations de lavage automatique (par boxe) :.....1192.00€/m² (forfait)

5. Avenant n° 2009-1 à la convention d'objectifs et de financement Contrat Enfance et Jeunesse n° 200801107

Conformément aux engagements pris entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales figurant à la Convention d'Objectifs et de Financement Contrat Enfance et Jeunesse du 1^{er} décembre 2008 et afin de bénéficier de subventions pour prestation de service, il convient de signer un avenant à la convention passée entre la commune et la caisse d'allocations familiales pour percevoir ces subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant au contrat Enfance et Jeunesse pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011

6. Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement 2010

Cette disposition intervient dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

213 : Constructions

Bâtiments publics

- Travaux - stade municipal (sol mur entraînement tennis) 15 000 € (article 21318)
- Travaux Club House (bâtiment tennis) 71 700 € (article 21318)
- Travaux école 20 000 € (article 21312)

Total : 106 700 €

215 : Installations, matériels et outillages techniques

Voirie

- Travaux aménagement divers 30 000 € (article 2152)
- Travaux voirie (route de Gif) 50 000 € (article 2152)

Total : 80 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

7. Indemnité de conseil au Trésorier Principal

Le Trésorier Principal assurant des prestations de conseil au responsable financier de la commune, il est proposé au conseil de lui accorder une indemnité de conseil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 1 voix Contre (M. E. DUPONT)

DECIDE d'accorder une indemnité de conseil au taux de 100% par an, soit 576,35€

8. Autorisation donnée au maire pour ester en justice

Cette autorisation va permettre au maire de régler un contentieux d'urbanisme opposant la commune à un particulier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à ester en justice pour cette affaire.

9. Syndicat d'Energie des Yvelines – transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz

Ce transfert de compétence va permettre à ce syndicat d'exercer ses missions de contrôle entre le concessionnaire GRDF et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) pour le compte des communes qui auront demandé ce transfert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de transférer sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique du gaz au Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY),

10. Pass Foncier

Pour mettre en place ce Pass foncier et pour obtenir de l'Etat les subventions auxquelles la commune peut prétendre à ce titre, il faut que le conseil municipal se prononce sur la mise en place de ce dispositif. Cette aide sera ouverte aux personnes qui n'ont pas d'apport personnel pour prétendre à l'achat d'un premier logement pour l'opération projetée sur le terrain de l'AFTRP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de soutenir, dans le cadre du plan de relance et de manière expérimentale, l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes à moyens dans le cadre du dispositif Pass-Foncier, sous la forme d'une subvention accordée aux ménages, selon les critères suivants et dans la limite de 16 ménages attributaires :

- *Territoires concernés par les opérations* : terrains cadastrés AE 1 et AE 2
- *Bénéficiaires* : les ménages accédants éligibles au dispositif Pass-Foncier ayant transmis un dossier de demande complet au plus tard le 31 décembre 2010
- *Montant de la subvention* :
(à préciser en fonction de la zone)
4 000€ pour les ménages composés de trois personnes et moins,
5 000€ pour les ménages composés de 4 personnes et plus.

11. Lancement de la procédure de passation du contrat public de délégation de service public de gestion du Centre de Loisirs Sans Hébergement Les Enfants des Quatre Saisons

L'échéance du contrat actuel, passé avec le prestataire de service public, arrivant à la fin des vacances d'été 2010, et compte tenu des délais réglementaires de procédure, il convient de se prononcer sur le lancement de la nouvelle procédure de délégation de service public des accueils périscolaires et du centre de loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à lancer la procédure de mise en œuvre du contrat de délégation de service public pour attribution de la gestion du Centre de Loisirs Sans Hébergement « Les Enfants des Quatre Saisons » situé au 17 place de la mairie au titre des activités périscolaires et de garderie.

12. Motion de principe sur le financement de la classe mer Ecole primaire élèves de CM2

Le Directeur de l'Ecole Primaire souhaite organiser une classe de mer pour les CM2 et sollicite de la commune une subvention communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 2 abstentions (M. D. DUMOULIN, Mme F. FORZANI)

SE PRONONCE favorablement sur le principe du financement de la classe mer 2010 de l'école primaire, à hauteur de 30% du montant du séjour, plafonné à 370€.

La parole est donnée au public.

La séance est levée à 21h30.



Le Maire,

[Signature]
Patrice PANNETIER